



CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE
28 AV. DU 8 MAI 1945
87140 CHAMBORET

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

Objet :

PLU CHAMBORET révision allégée n°1

Panazol, le 4 Novembre 2022

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 30 septembre 2022, votre Conseil Municipal a de nouveau arrêté le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHAMBORET.

Conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, vous nous avez transmis le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune (CHAMBORET) ayant pour objet la réduction de la zone A en bordure de la RN 147 au profit de la zone Ue pour permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques par l'entreprise Elringklinger, dans le cadre de sa démarche RSE. Les panneaux permettront la production d'énergie électrique pour auto consommation.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de CHAMBORET n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous ne pourrions pas assister à la réunion d'examen conjoint fixée au 17 novembre prochain, et nous vous prions de nous en excuser.

Le procès-verbal détaillé de la réunion d'examen conjoint vaudra avis des personnes publiques associées et sera versé dans le dossier d'enquête publique : nous vous prions de bien vouloir annexer notre présent courrier au procès-verbal de ladite réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand VENTEAU



@87CHAMBRE



@CHAMBAGRI87



HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z

SAFRAN